



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse

Quatre-vingt-troisième session

Genève, 21-24 avril 2020

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

**Simplification des Règlements ONU relatifs à l'éclairage
et à la signalisation lumineuse :****Règlement ONU n° 150 (Dispositifs rétro réfléchissants)****Proposition visant à corriger le texte
du Règlement ONU n° 150****Communication du groupe de travail informel de la simplification
des Règlements relatifs à l'éclairage et à la signalisation lumineuse***

Le texte ci-après, établi par le Groupe de travail informel de la simplification des Règlements relatifs à l'éclairage et à la signalisation lumineuse, vise à corriger les figures de l'annexe 24 du Règlement ONU n° 150 et à faciliter la lecture du texte de l'annexe dans son ensemble.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2020 tel qu'il figure dans le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (titre V, chap. 20), par. 20.37), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements ONU en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.



I. Proposition

Annexe 24, lire :

« Exemples de marques d'homologation

Figure A 24-I

Exemples de marquage d'un dispositif simple

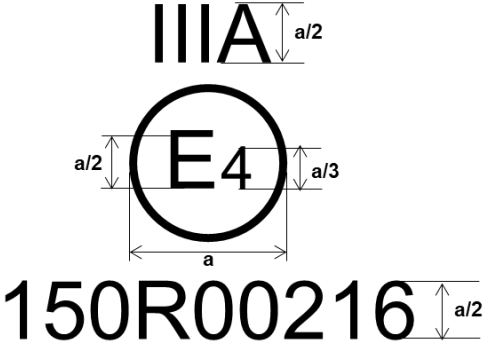


<p><i>Note :</i> Le numéro d'homologation doit être placé à proximité du cercle circonscrit à la lettre "E", dans une position quelconque par rapport à celui-ci. Les chiffres qui le composent doivent être orientés comme la lettre "E". Le groupe de symboles qui indique la classe doit être diamétralement opposé au numéro d'homologation. Les autorités d'homologation s'abstiendront d'utiliser les numéros d'homologation IA, IB, IIIA, IIIB et IVA, susceptibles d'être confondus avec les symboles des classes IA, IB, IIIA, IIIB et IVA.</p> <p>Ces croquis, qui correspondent à diverses réalisations possibles, sont donnés uniquement à titre d'exemples.</p>	
	<p>Modèle A :</p> <p>Cette marque d'homologation, apposée sur un dispositif rétro réfléchissant, indique que le type de celui-ci a été homologué aux Pays-Bas (E4), sous le numéro 150R00-216. Le numéro d'homologation indique que l'homologation a été accordée conformément aux prescriptions du présent Règlement tel que modifié par la série originale d'amendements.</p> <p>Pour a = voir le tableau 1</p>
	<p>Modèle B :</p> <p>Le dispositif est le même que celui du modèle A, mais les marques sont disposées différemment.</p>
	<p>Modèle C :</p> <p>Le dispositif est le même que celui du modèle A, mais les marques sont disposées différemment.</p>

Figure A24-II

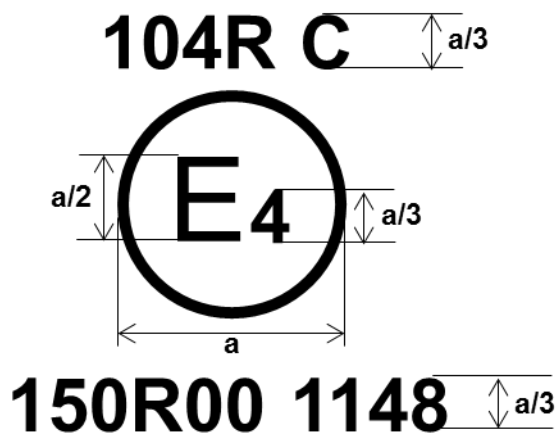
Exemples de marquage simplifié pour les dispositifs groupés, combinés ou mutuellement incorporés

Note : Les deux exemples de marques d'homologation, modèles D et E, représentent trois variantes possibles du marquage d'un dispositif d'éclairage lorsque deux ou plusieurs feux font partie du même ensemble de feux groupés, combinés ou mutuellement incorporés.

	3333 IA 2b R2 E4 148R00 150R00			Modèle D :
	F2	AR	S2	
IA 2b R2 F2 AR S2 3333 E4 148R00 150R00				Modèle E :

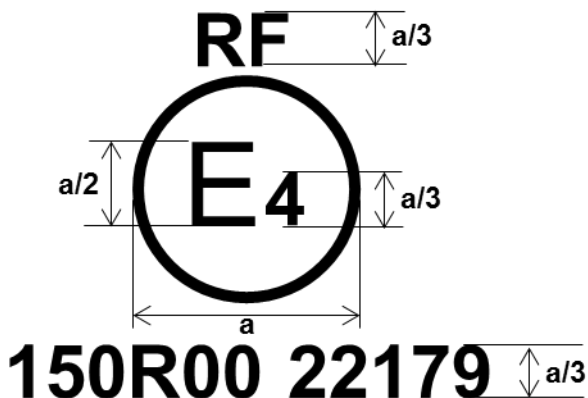
Figure A24-III

Exemple de marque d'homologation pour les matériaux de marquage rétro réfléchissants



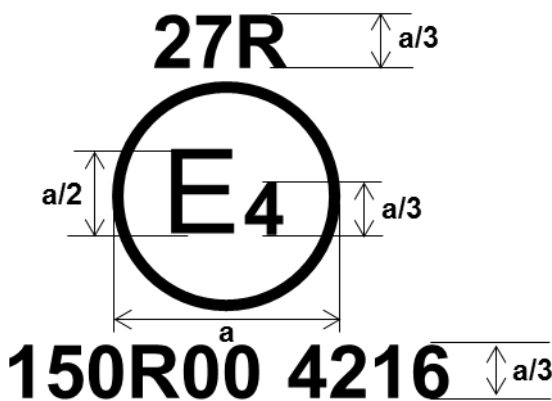
Pour a = voir le tableau 1

Figure A24-IV
Exemple de marque d'homologation pour les plaques de signalisation arrière, y compris pour véhicules lents



Pour a = voir le tableau 1

Figure A24-V
Exemple de marque d'homologation pour les triangles de présignalisation



Pour a = voir le tableau 1

... ».

II. Justification

1. L'annexe dont il est question ci-dessus a été réorganisée et simplifiée, mais son contenu n'a pas été modifié.
2. Les figures ont été corrigées pour y présenter des exemples des marques d'homologation qui peuvent être apposées conformément aux nouveaux Règlements de l'ONU. La référence à la valeur de « a » a été corrigée afin de renvoyer au tableau 1, plutôt qu'au tableau 2.